

Nom de l'école :	Saint-Philippe
Nom de la direction :	Denise Larocque et Guylaine Richard (directrice adjointe)
Coordonnateur du dossier :	Cindy Andrade
Noms des membres du comité :	Guylaine Richard et Cindy Andrade
Particularités de l'école :	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Enseignement préscolaire et primaire <input type="checkbox"/> 169 élèves <input type="checkbox"/> Côte de défavorisation : 9 <input type="checkbox"/> Milieu rural
Valeur (s) provenant de notre projet éducatif en lien avec le climat scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respect <input type="checkbox"/> Responsabilité <input type="checkbox"/> Engagement

I. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Analyse	2021-2022
À la suite du portrait fait en regard de la violence à l'école et des mesures actuelles mises en place, quelles sont les informations importantes à retenir pour notre école?	<p>Il y a eu une augmentation significative du nombre de signalement de violence qui peut s'expliquer par l'utilisation accru de l'outil de consignation par tous les membres de l'équipe-école. De plus, avec toutes les mesures sanitaires mises en place en raison de la pandémie (Covid-19), nous remarquons une fragilité aux niveaux affectif et social chez plusieurs de nos élèves. Il y a eu aussi beaucoup d'anxiété qui s'est traduit par des gestes de violence.</p> <p>Afin de promouvoir le bien-être des élèves, une mesure gouvernementale s'est ajoutée et nous a permis d'offrir du soutien aux élèves plus vulnérables (ateliers individuels, en sous-groupes et en groupe classe) où la TES a travaillé les habiletés sociales.</p>



2021-2022	
Voici les priorités à améliorer à notre école :	<ul style="list-style-type: none"> □ La consolidation d'un langage commun □ S'assurer que toutes les interventions de l'équipe soient en cohérence avec le mode de vie de l'école □ La bonification d'ACEP+ (Attentes claires, Comportements attendus, Élèves récompensés, Parents informés, + Renforcements positifs)
Objectifs :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Augmentation du lien significatif avec les parents de nos élèves à risque. 2. Rétablir une collaboration harmonieuse avec les chauffeurs d'autobus. 3. Réduire les incidents de violence physique auprès du préscolaire et du 1er cycle. 4. Réduire les incidents de violence verbale et psychologique au 3^{ème} cycle.

2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

2021-2022	
Voici les mesures universelles de prévention qui seront mises en place :	<p>Maintenir un comité qui travaille sur le climat scolaire</p> <p>Continuité et bonification du programme ACEP+ et du mode de vie</p> <p>Formation du nouveau personnel pour la mise en œuvre du programme ACEP+ et mise à niveau pour les autres membres du personnel.</p> <p>Communications téléphoniques positives plus fréquentes, afin de favoriser le lien avec les parents. (Appel coup de cœur, suivis, etc.)</p> <p>Enseignement explicite des comportements attendus.</p>
	<p>Septembre 2021 et à l'arrivée d'un nouveau membre du personnel</p> <p>Voir calendrier des plans de leçon 2021-2022</p>

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Plan stratégique de surveillance et application de ce plan lors des récréations

Août 2021
Régulation lors des rencontres du comité d'encadrement

- Maintenir les ateliers donnés par la policière-éducatrice sectorielle au 3^e cycle (LSJPA, cyber sureté et sexto)
- Offrir des conférences ou des capsules pour sensibiliser les parents
- Augmenter le sentiment d'appartenance
- Augmenter le sentiment de confiance et la communication efficace auprès de différents acteurs impliqués (parents et chauffeurs d'autobus).
- Retour des activités du midi, du conseil étudiant, de l'escouade Récré-O-Phil le centre d'emploi
- Maintenir et bonifier les ateliers de niveaux 1 et 2 offerts par la TES
- Offrir plus d'ateliers de stimulation du langage par la TES en collaboration avec l'orthophoniste
- Rôle-conseil de la psychoéducatrice sectorielle et support au besoin
- Retour de la brigade de la bienveillance par un groupe d'élèves

3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

2021-2022

Voici les mesures de collaboration qui sont prévues :

- Mettre à l'ordre du jour du CÉ un point statutaire sur la prévention de la violence deux fois par année
- Maintenir la feuille explicative sur la différence entre un conflit et l'intimidation dans l'agenda
- Capsules destinées aux parents dans le journal de l'école
- Utilisation de l'agenda, du téléphone, de l'outil MÉMOS, de Mozaïk, des billets de communication et du courriel pour les communications avec les parents
- Communications positives plus fréquentes, afin de favoriser le lien avec les parents. (Appels coup de cœur, suivi, etc.)
- Rencontrer les parents (début d'année, remise du 1^{er} bulletin et au besoin)
- Inviter des parents bénévoles à participer à la vie de l'école



4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT ET UNE CONSIGNATION DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

2021-2022

Voici les modalités qui sont prévues :

À l'école Saint-Philippe, toute dénonciation en lien avec un acte d'intimidation ou de violence sera traitée de manière confidentielle et ce, dans les plus brefs délais.

La consignation des actes de violence et d'intimidation se fait à l'aide de l'outil MEMOS.

5. LES INTERVENTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR UN AUTRE INTERVENANT

2021-2022

Voici les actions qui sont prévues : (Mesures éducatives et de sanction) :

Recueillir l'information auprès des personnes impliquées (victime, auteur et témoin (s))

- Analyser la situation
- Identifier les besoins et élaborer un plan des mesures appropriées à appliquer pour tous les acteurs : victime, auteur et témoin(s)
- Consigner les faits et les interventions
- Effectuer un suivi post-intervention

Mesures possibles :

- Rappel, apprentissage et renforcement du comportement attendu
- Rencontres avec les personnes concernées
- Retrait du groupe
- Démarche de réparation accompagnée d'un intervenant



- Remboursement ou remplacement du matériel
- Réflexion écrite
- Mesures d'accompagnement, d'aide et de soutien pour les auteurs, les complices et leurs parents
- Plan d'action
- Suspension interne ou externe
- Protocole de retour de suspension
- Collaboration avec le service éducatif de la CS ou les partenaires externes (Ex. : CI SSS, service de police)
- Plainte policière
- Toutes autres mesures appropriées à la situation

6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

2021-2022

Voici les mesures de confidentialité qui sont prévues :

Les informations concernant les actes d'intimidation et de violence seront consignées dans l'outil MÉMOS : accès limité à la direction et aux intervenants scolaires concernés.

7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR DE TEL ACTE

2021-2022			
<p>Voici les mesures d'encadrement qui sont prévues :</p>	<p>VICTIMES</p> <p>Niveau 1 (mesures universelles)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Évaluer la détresse de l'élève ▫ Assurer un climat de confiance pendant les interventions ▫ Écouter activement l'élève ▫ Consigner les actes d'intimidation et laisser des traces des interventions ▫ Informer l'élève qu'il y aura un suivi et mettre en place des mesures de protection ▫ Impliquer l'élève dans le processus d'intervention ▫ Communiquer avec les parents <p>Niveau 2 (mesures ciblées)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Communiquer avec les parents ▫ Référer l'élève vers une personne-ressource du milieu scolaire qui interviendra à moyen terme sur certains éléments : recherche d'aide, recadrage des perceptions... ▫ Au besoin, proposer des scénarios sociaux ▫ Enseigner explicitement des comportements attendus ▫ Prévoir un plan d'action au besoin <p>Niveau 3 (mesures dirigées)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Référer à des ressources externes (psychologue, médecin, pédiatrie sociale, TS et TES) ▫ Référer vers des services externes (policiers, CISSS, DPJ) 	<p>AUTEURS D'ACTES D'INTIMIDATION</p> <p>Niveau 1 (mesures universelles)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Assurer un climat et un lien de confiance durant les interventions ▫ Écouter activement l'élève afin d'obtenir sa version des faits ▫ Signaler à l'élève qu'il y a eu des actes d'intimidation ou de violence et que ces gestes sont inacceptables ▫ Mentionner explicitement à l'élève les comportements attendus de l'école ▫ Rappeler et appliquer le mode de vie ▫ Appliquer les conséquences de façon logique, équitable, cohérente, personnalisée et selon la gravité et la fréquence des gestes posés ▫ Mesures réparatrices ▫ Communiquer avec les parents <p>Niveau 2 (mesures ciblées)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Maintenir le lien avec l'élève malgré les récidives ▫ Impliquer l'élève dans la recherche de solutions ▫ Amener l'élève à réparer les torts causés ▫ Distinguer l'élève de ses comportements et évaluer la fonction de ses comportements ▫ Enseigner explicitement des comportements attendus 	<p>TÉMOINS</p> <p>Mesures de soutien</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Accueillir l'élève de façon chaleureuse ▫ Prendre au sérieux les dénonciations ▫ Offrir l'opportunité d'exprimer ses émotions ▫ Valoriser leurs interventions et les inviter à poursuivre ▫ Assurer la confidentialité ▫ Offrir du soutien et de l'aide au besoin ▫ Consigner les actes dénoncés ▫ Communiquer avec les parents au besoin



		<p>Niveau 3 (mesures dirigées)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Référer à des ressources externes (psychologue, médecin, pédiatrie sociale, TS et TES) ▫ Référer vers des services externes (policiers, CISSS, DPJ) 	
--	--	---	--

8. MODALITÉS POUR SIGNALER UNE PLAINTÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

2021-2022

Voici les modalités qui sont prévues :

Saisie des données dans l'outil de consignation et transmission des plaintes.



9. LE SUIVI (RÉGULATION) QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (VICTIMES, AUTEURS, TÉMOINS ET LEURS PARENTS; ENGAGEMENT DE LA DIRECTION)

	2021-2022
Voici le suivi qui sera donné aux victimes, auteurs, témoins ainsi qu'à leurs parents (par qui, de quelle façon et à quelle fréquence). Voici l'engagement de la direction pour la régulation donnée.	<p>La direction s'engage à mettre en place un mécanisme de suivi adéquat selon chaque cas de violence ou d'intimidation.</p> <p>Niveau 1 : Suivi fait par le titulaire (en rencontre individuelle, conseil de coopération, communication avec les parents, etc.).</p> <p>Niveau 2 : Suivi fait par l'éducatrice spécialisée auprès des élèves concernés, du titulaire, des parents, des surveillantes du dîner, des éducatrices du service de garde et de la direction.</p> <p>Niveau 3 : Suivi fait par la direction auprès des élèves concernés, du titulaire, des parents, des surveillants du dîner et des éducatrices du service de garde. Révision du plan d'action ou du plan d'intervention. Collaboration avec les intervenants de Centre de services scolaire et les services externes.</p>

Dates de révision ou d'actualisation :	Le plan de lutte sera révisé par le comité en décembre et en avril.	
Signature de la direction d'école :	<i>Denise Laroque</i>	Date : Le 21 juin 2021
Signature de la personne-ressource :	<i>Julie R...</i>	Date : Le 21 juin 2021
Signature de la présidence CÉ :	<i>François Lamy</i>	Date : Le 21 juin 2021